



CopyCamp : un anti-colloque où le © a fait parler de lui... en bien et en mal

C'était risqué, mais ras-le-bol les colloques pré-organisés, préformatés qui exigent surtout de leurs participants une écoute polie. Cette fois, la rencontre reposerait sur le dynamisme des gens qui avaient décidé d'y assister. Les ateliers se formeraient spontanément, selon la compétence des uns et les intérêts des autres. Quant aux

organisateurs (Creators' Rights Alliance/Alliance des créateurs), leur responsabilité consisterait à imaginer des rencontres, des façons d'entrer en contact. Et ça a fonctionné : le gâteau a levé. Il a suffi, pour briser la glace, d'un premier exercice où les participants, divisés en groupes de cinq, devaient répondre à trois questions sur l'art et la rémunération, dans un même laps de temps et, à chacune, en changeant de groupe. Seule règle : ne

pas s'asseoir avec quelqu'un qu'on connaissait. En moins d'une heure, chacun avait rencontré douze personnes, et les tenants du droit d'auteur avaient eu à maintes reprises l'occasion de confronter leurs opinions aux défenseurs de la gratuité. Le débat était lancé. Il a duré deux jours. Les discussions avaient lieu dans les ateliers, dans les corridors, au restaurant, le soir.

Parce qu'il y a eu débat, aussi étonnant que cela puisse paraître. Les plus jeunes artistes (en musique et en arts visuels surtout) étaient souvent favorables à la distribution gratuite de leurs œuvres sur Internet, soit par idéalisme : l'artiste est « nourri » par sa société, il doit donc lui rendre sans contrepartie financière ce qu'il reçoit d'elle, soit par souci de publicité : Internet est une immense vitrine qui permet de se faire connaître puis de lier des relations commerciales directes avec le consommateur.

SUITE À LA PAGE 5 »

La jeune UNEQ : les préoccupations d'une génération

Le sujet de la pauvreté chez l'écrivain est souvent abordé. On en parle généralement autour d'une table, d'un verre, à huis clos. Dernièrement, alors que plusieurs croyaient naïvement que le problème n'était que québécois, la France avouait elle aussi que ses écrivains ne vivaient pas grassement. À la suite de rencontres avec quelques écrivains de la nouvelle génération, l'UNEQ s'est questionnée sur ses jeunes membres, sur leur manière de voir leur métier et sur la façon dont ils entrevoient l'avenir. Pendant que l'un espère que la « génération à laquelle il appartient se réveillera et qu'elle cessera d'être à la remorque des précédentes », l'autre se demande dans « quelle mesure il pourra continuer d'écrire ». Une kyrielle de constats et de questionnements qui aboutissent, finalement, à une conclusion peu reluisante.

Alors que la Cour Suprême du Canada rend des décisions qui établissent une jurisprudence limitant sérieusement le droit d'auteur, plusieurs jeunes écrivains

poursuivent leur carrière en parallèle à une autre, plus « alimentaire ». Il existe des enseignants, des serveurs, des scénaristes, des libraires, des journalistes et des animateurs culturels qui, lorsqu'ils entrent à la maison, s'installent devant leur cahier pour écrire, sachant que, même dans le cas d'un succès littéraire, ils ne disposeront que d'un potentiel limité d'entrée d'argent. Ils écrivent quand même, parce qu'ils aiment le faire, parce que cela les « confronte toujours au doute et aux questions fondamentales ». Dans l'espoir d'avoir le temps et l'argent nécessaires pour réaliser un véritable projet littéraire, chacun se questionne sur l'importance de son métier et se demande à quel point « l'urgence et le besoin de dire auront raison de cette impression, souvent forte, d'être inutile ».

D'ailleurs, plusieurs jeunes auteurs ne se considèrent même pas écrivains. N'est-il pas désolant d'entendre un

SUITE À LA PAGE 5 »

MOT
du président

Le devoir de vigilance

Le vendredi 18 novembre 2006, à l'émission *Il va y avoir du sport*, je participais à un débat sur la concentration dans le milieu du livre et ses répercussions sur la création. Du côté de ceux que l'hégémonie du groupe Quebecor sur notre vie culturelle n'inquiète pas, il y avait Jean Barbe, romancier et éditeur chez Leméac, et Georges-Hébert Germain, journaliste, romancier et biographe officiel du clan Dion-Angélie. Du côté de ceux qui se préoccupent des effets pervers de la mainmise de l'Empire sur l'industrie du livre, il y avait la journaliste littéraire Pascale Navarro et moi.

Il n'est jamais agréable d'être celui qui crie « au loup ! », surtout pas au Québec où on aime le consensus. Si j'en crois les arguments du camp « adverse », la littérature n'a rien à craindre de la croissance exponentielle de Quebecor Média parce qu'il y aura toujours de la place pour les bons livres publiés chez des éditeurs indépendants (Jean Barbe), parce qu'il se publie toutes sortes d'œuvres, y compris des livres expérimentaux (!) dans les maisons du groupe Quebecor (Georges-Hébert Germain), que mieux vaut l'emprise d'une Hydre du cru sur la

culture québécoise que l'invasion par une multinationale étrangère, etc.

Récapitulons. Dans aucun pays du monde n'existe d'empire comparable à celui de Pierre-Karl Péladeau, qui dispose d'imprimeries, de quotidiens et d'hebdomadaires populaires, de quantité de magazines, du réseau de télévision numéro Un et de chaînes spécialisées, de l'un des deux principaux fournisseurs Internet, d'un imposant groupe d'édition, d'un réseau de distribution de livres et de périodiques, de la deuxième plus grande chaîne de librairies franchisées (Archambault), et de quoi encore ? Pareil groupe exerce une influence inégalée sur nos habitudes culturelles collectives. Mais en tant que firme cotée en bourse (et donc, québécoise uniquement par son siège social), Quebecor a des impératifs de rentabilité qui ne coïncident pas forcément avec les idéaux de la littérature. Et dans la mesure où les livres imprimés, édités, distribués et vendus dans des entreprises appartenant à Quebecor rapportent 90 % de l'investissement nécessaire à leur production, n'est-il pas plausible de penser que la promotion dans le réseau médiatique de ces œuvres-

là pourra devenir prioritaire, voire se faire aux dépens du reste, du moins lucratif ?

Chez nos voisins, la fusion des réseaux de librairies Chapters et Indigo a engendré une méga-chaîne qui occupe 70 % du marché du livre anglo-canadien, et dont les patrons, sans détenir une influence comparable à celle de Quebecor, font désormais la pluie et le beau temps dans l'édition anglo-canadienne, dictent quasiment les programmes des éditeurs, avec leur pouvoir de refuser d'être dépositaires de livres qui ne correspondraient pas à leurs objectifs de rentabilité, obligeant maints éditeurs à renoncer à publier des œuvres d'emblée condamnées à une diffusion réduite. Où faire paraître une œuvre dont le réseau ne veut pas ? Pourquoi l'écrire ?

Pas d'effets sur la création, la concentration dans l'industrie du livre ? Ah oui... ?

À défaut de stopper l'expansion de Quebecor, ce qui ne serait d'ailleurs pas souhaitable, reconnaissons la nécessité de la baliser et d'assurer à la concurrence l'espace nécessaire pour prospérer également. N'en déplaise aux apologistes de la libre-concurrence, nous avons en tant qu'intellectuels un réel devoir de vigilance.

À moins bien sûr que nous ne rêvions d'une littérature qui se réduise aux équivalents littéraires de *Loft Story* et *Star Académie*, si enrichissants...

Oui, oui, un contrat d'édition, ça se discute

Vous avez signé un contrat avec un éditeur sans pouvoir en négocier les clauses parce que c'était « ça ou rien » ? Selon le *Code civil du Québec*, il s'agit d'un contrat d'adhésion, c'est-à-dire « que les stipulations essentielles qu'il comporte ont été imposées par l'une des deux parties ou rédigées par elle, pour son compte ou suivant ses instructions, et qu'elles ne pouvaient être librement discutées. » (article 1379) (Un contrat dont les clauses sont « librement discutées » est un contrat « de gré à gré ».)

Le contrat d'adhésion est généralement invalide, d'une part, parce que « dans le doute » à propos d'une clause, « le contrat s'interprète en faveur de celui qui a contracté l'obligation (dans un contrat d'édition : l'auteur) et contre celui qui l'a stipulée (l'éditeur). Dans tous les cas, il s'interprète en faveur de l'adhérent ou du consommateur (l'auteur). » (article 1432)

D'autre part, dans un contrat d'adhésion, une « clause est nulle si au moment de la formation du contrat, elle n'a pas été expressément portée à la connaissance [...] de la personne qui y adhère, à moins que l'autre partie ne prouve que [...] l'adhérent

en avait par ailleurs connaissance. » (article 1435) Il faut retenir ici que le fardeau de la preuve incombe à l'éditeur qui doit prouver qu'il a expliqué les clauses du contrat à l'écrivain, plutôt que l'inverse, c'est-à-dire que ce soit l'écrivain qui doit prouver qu'il n'a pas reçu les explications nécessaires. Notez que c'est le signataire du contrat qui est responsable de donner ces explications, et non un de ses employés.

S'il y a, dans ce contrat, une clause dont le sens est « incompréhensible pour une personne raisonnable », elle « est nulle si [...] la partie qui y adhère en souffre préjudice, à moins que l'autre partie ne prouve que des explications adéquates sur la nature et l'étendue de la clause ont été données [...] à l'adhérent. » (article 1436) Encore une fois, ces explications doivent avoir été fournies par le signataire du contrat.

La conséquence des deux dernières dispositions de la loi est que « la clause abusive d'un contrat [...] d'adhésion est nulle ou l'obligation qui en découle, réductible. Est abusive toute clause qui désavantage [...] l'adhérent d'une manière excessive et déraisonnable, allant ainsi à l'encontre de

ce qu'exige la bonne foi. » (article 1438) Cependant, remarquez que « la clause qui est nulle ne rend pas le contrat invalide quant au reste, à moins qu'il n'apparaisse que le contrat doit être considéré comme un tout indivisible. » (article 1438)

Il faut aussi se rappeler qu'en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01)*, « l'artiste n'est tenu à l'exécution du contrat qu'à compter du moment où il est en possession d'un exemplaire du contrat. » (article 32). En effet, « toute entente entre un diffuseur et un artiste relativement à une œuvre de ce dernier doit être énoncée dans un contrat formé [...] comprenant des stipulations sur les objets [...] » (article 33).*

Quant à la clause de préférence que demandent certains éditeurs, il faut savoir que « toute entente entre un diffuseur et un artiste réservant au diffuseur l'exclusivité d'une œuvre de l'artiste [...] doit :

1. porter sur une œuvre définie au moins quant à sa nature ;
2. être résiliable à la demande de l'artiste à l'expiration d'un délai d'une durée

convenue entre les parties ou après la création d'un nombre d'œuvres déterminées par celles-ci ;

3. prévoir que l'exclusivité cesse de s'appliquer à l'égard d'une œuvre réservée lorsque, après l'expiration d'un délai de réflexion, le diffuseur, bien que mis en demeure, n'en fait pas la diffusion ;
4. indiquer le délai de réflexion convenu entre les parties [...] » (article 34)

Les lois ont été conçues pour vous protéger. N'hésitez donc pas à vous prévaloir de votre droit, comme membre de l'UNEQ, de consulter son conseiller juridique, Maître François Coderre.

Voici les sites où vous pourrez trouver le texte du *Code civil* et celui de la *Loi S-32.01* : www.justice.gouv.qc.ca/FRANCAIS/sujets/glossaire/code-civil.htm Et www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca À la rubrique Lois et règlements, cliquez sur Liste alphabétique, puis sur S (pour Statut).

DANIÈLE SIMPSON

* « Le contrat est formé lorsque les parties l'ont signé. » (article 32)

Livres comme l'air prend son essor



En l'an 2000, « *Livres comme l'air* » a pris son envol. Au départ de cette aventure : une photographe, Josée Lambert, et un traducteur, Raynald Adams. Ils sont tous deux membres d'Amnistie internationale et imaginent de jumeler des écrivains québécois à d'autres écrivains emprisonnés pour avoir voulu faire usage de leur liberté d'expression. Josée Lambert s'adresse à l'UNEQ pour donner forme à son projet. Ainsi naît « *Livres comme l'air* ».

Dès le début, l'activité est organisée en partenariat par Amnistie internationale, le Centre québécois du PEN international et l'UNEQ. Elle consiste à jumeler 10 écrivains québécois et 10 écrivains persécutés ou emprisonnés pour délit d'opinion et vise à souligner, le 15 novembre, la *Journée internationale des écrivains emprisonnés*.

En 2005, « *Livres comme l'air* » s'ajoute un nouveau partenaire, *Voix d'écrivains*. Instauré par l'association Accents graves Québec, *Voix d'écrivains* permet au public d'entendre des extraits d'œuvres lues par leurs auteurs dans des postes d'écoute aménagés dans divers lieux. Pendant le Salon du livre de Montréal, *Voix d'écrivains* présente, au kiosque « *Livres comme l'air* », une vidéo artistique brochant un por-

trait des écrivains québécois et des écrivains emprisonnés des années antérieures.

Cette année encore, un nouveau partenaire. Une semaine avant le Salon du livre de Montréal, la Librairie Olivieri a exposé, dans sa vitrine, les 10 livres dédicacés des écrivains québécois, la fiche des 10 écrivains emprisonnés et les coordonnées de « *Livres comme l'air* ». La semaine suivant le salon, la librairie Olivieri a ajouté à cet étalage les dédicaces des écrivains.

De plus, la Maison de la culture Marie-Uguay a monté une exposition, qui a duré deux semaines, où étaient affichés les panneaux des années antérieures, ainsi que les livres dédicacés de cette année. Par ailleurs, la Bibliothèque Le Prévost a souligné à sa manière la *Journée internationale des écrivains emprisonnés*.

Enfin, « *Livres comme l'air* » prend de l'envergure à l'extérieur de Montréal. Pour une deuxième année consécutive, l'événement s'est tenu au Salon du livre de Sherbrooke et se tiendra, pour une première édition, au Salon du livre de Moncton.

DENISE PELLETIER

Changement à L'Unique

Notre comité de rédaction s'est transformé à l'automne. Réjane Bougé, qui occupait le poste de rédactrice en chef, nous a quittés et a été remplacée par Danièle Simpson qui, elle, a été remplacée par Véronique Marcotte, romancière. Grand merci à Réjane Bougé pour l'excellent travail qu'elle a fait toute l'année dernière. Nos meilleurs souhaits l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions au Conseil des arts de Montréal.

INFO MÉTIER

Sommes-nous des artistes?

À la fin des deux dernières années, le ministère du Revenu a refusé à plusieurs reprises d'accorder la déduction fiscale pour les droits d'auteur à des écrivains qu'il ne considérait pas comme des artistes, selon la définition, arguait-il, de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S-32.01)* qui régit les écrivains.

Or, cette *Loi S-32.01* est très claire quant à la définition d'un artiste :

(section 1, article 7) A le statut d'artiste professionnel, le créateur [...] du domaine de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes :

1. il se déclare artiste professionnel ;
 2. il crée des œuvres pour son propre compte ;
 3. ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ;
 4. il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.
- et (article 8) :

L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue [...] est présumé artiste professionnel.

L'UNEQ a été reconnue par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) comme l'association représentative des artistes en littérature. Tous ses membres sont donc des artistes, selon la loi, qu'ils soient membres titulaires ou associés, car ces catégories ont été acceptées par la CRAAAP au moment où elle a accordé la reconnaissance à l'UNEQ.

Pour avoir accès au texte de loi intégral, rendez-vous sur le site suivant : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

À la rubrique Lois et règlements, cliquez sur Liste alphabétique, puis sur S (pour Statut).

DANIÈLE SIMPSON

BQN à tirer

UNE CHRONIQUE DE
BERNARD POZIER

BAPTÊMES ET BLASPHEMES

Si la culture prend et donne un sens à la vie humaine, il n'est donc pas possible de désigner quoi que ce soit de n'importe quelle façon ni d'utiliser des symboles à tort et à travers, encore moins à contresens.

Pierre Elliot Trudeau, que l'on peut considérer colonisé et machiavélique, fut tout de même un véritable homme d'État, car il était intelligent, cultivé et charismatique. Robert Bourassa fut sans doute un efficace technocrate de l'administration publique, mais il n'avait aucune des qualités attribuables à son homologue fédéral.

Pourtant, la ville de Montréal et son maire Gérald Tremblay ambitionnent aujourd'hui de débaptiser l'avenue du Parc pour la renommer Robert-Bourassa. Que voilà une idée épouvantable et inacceptable!

Déjà, on a affublé du nom de cet ex-premier ministre du Québec la bibliothèque d'Outremont, alors que Robert Bourassa n'a jamais été reconnu véritablement comme un grand lecteur ni comme un ardent défenseur de la culture, des livres et de la littérature. Pour moi, c'est une raison suffisante de ne jamais mettre le pied dans cet édifice.

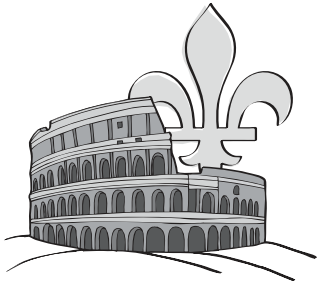
Déjà aussi, on a affublé l'aéroport de Dorval (probablement le seul au monde où l'on atterrit dans un pays et non dans une ville) du nom d'un autre ex-premier ministre, Pierre Elliot Trudeau. Certains diraient qu'il eût mieux valu lui dédier Mirabel qui était son projet; je dirais qu'il eût mieux valu encore accoler son nom à l'aéroport militaire de Saint-Hubert, puisque celui-ci fut le quartier général de ses émissaires en 1970.

Dans un espace géographique dont la devise est *Je me souviens*, comment peut-on donc à ce point oublier que ce sont Bourassa et Trudeau qui, grâce à leur loi des mesures de guerre, ont commandé l'invasion du Québec par l'armée canadienne et fait arrêter arbitrairement un grand nombre de militants indépendantistes, de syndicalistes, de chanteurs et de chanteuses, d'écrivains et d'écrivaines, de Québécoises et de Québécois? Faudrait-il donc honorer la mémoire de ces hommes et enterrer encore un peu plus la nôtre?

Il me semble que les noms de tels hommes ne peuvent que porter une nouvelle injure à la nation québécoise si on les inscrit dans notre paysage quotidien. À moins que ce ne soit une bonne idée de rebaptiser, par exemple, la Maison des Écrivains, Maison Lord Durham?

Vitrine de la littérature québécoise en Italie

La cinquième édition de la Biennale Orizzonte Québec, qui se déroule en Italie de septembre à décembre 2006, a donné lieu à toutes sortes d'initiatives de promotion pour développer le marché de la littérature et de l'édition québécoises dans ce pays, dont la vitrine sectorielle *Leggete quebecchese!* Elle s'inscrit dans un momentum très favorable puisque, en plus de la Biennale, auront



lieu en même temps la Foire de la petite et moyenne édition, du 7 au 10 décembre, ainsi que les activités de *Turin, capitale mondiale du livre 2006 avec Rome*.

Quatre auteurs dont des œuvres ont été publiées en italien, François Barcelo, Ying Chen, Elena Botchorichvili et Carole David, participeront à deux rencontres publiques à Turin, une table ronde à Rome et à des conférences dans des universités, Rome, Milan et Bologne. Avec plus de 150 auteurs québécois traduits à ce jour, il est clair que l'Italie a souvent des coups de cœur pour les écrivains québécois.

DANIÈLE SIMPSON

Petit mot de la Commission du droit de prêt public

La CDPP vous rappelle qu'il importe de lui faire parvenir vos nouvelles coordonnées en cas de déménagement. On peut le faire par courriel à dpp@conseildesarts.ca, par téléphone au 1 800 521-5721, ou par lettre à la Commission du droit de prêt public, 350, rue Albert, C.P. 1047, Ottawa (Ontario) K1P 5V8. À des fins de vérification, il faut fournir son numéro de dossier (qui se trouve à gauche du sommaire de paiement du DPP). Pour plus d'information sur la commission du DPP, visitez son site web au www.plr-dpp.ca

ÊTES-VOUS au courant?

Géraldine Chartré, secrétaire-réceptionniste, a terminé, le 7 novembre dernier, son contrat de remplacement pendant le congé de maternité de Geneviève Lauzon. Nous avons tous apprécié sa gentillesse et son efficacité, et l'en remercions.

Copibec tient à informer les écrivains que ce sont les éditeurs qui ont mandaté Copibec, et non les auteurs, qui doivent inscrire leurs titres au répertoire officiel de la société de gestion. Seuls les auteurs qui publient à compte d'auteur et ceux qui ont récupéré leurs droits peuvent inscrire eux-mêmes leurs titres. Pour le faire, appeler Isabelle Billeau au (514) 288-1664, poste 235, sinon vous adresser à votre éditeur.

Guy Marchamps sera l'invité de la Maison internationale des littératures « Passa porta » en Belgique, de janvier à mars 2007.

Le prochain numéro de *Mouvances*, revue de poésie internationale en ligne (www.mouvances.ca), portera sur le thème de l'eau. La directrice de cette revue est Claudine Bertrand.

Danielle Shelton, de « La poésie prend le métro et le bus », nous informe que la STM, dans le cadre des célébrations des 40 ans du métro, organise un concours de poésie.

Un bulletin de participation imprimé est disponible au bureau d'information de la STM, station de métro Berri-UQÀM, et dans les librairies RAFFIN.

Il existe aussi un bulletin électronique : www.diffusionAdage.com

Le lauréat ou la lauréate qui sera choisi parmi 50 finalistes verra son poème publié dans un collectif coédité par Adage (Montréal) et Le Temps des Cerises (l'éditeur des poèmes du métro parisien).

Pierre Yergeau a reçu une mention spéciale du jury du Prix des cinq continents de la Francophonie pour son roman *La Cité des vents*.

LE VOYAGEUR branché

UNE CHRONIQUE DE FRANÇOIS BARCELO

MP3, MP4 ET ANTIDOTE RX

Des petits filous utilisent le format de compression MP3 pour copier et transmettre illégalement des fichiers musicaux. Mais il n'y a rien d'illégitime à transformer pour votre usage personnel des CD que vous avez dûment achetés.

Voici comment faire. D'abord, transférez le CD de votre choix sur le disque dur de votre ordinateur. Ensuite, transformez-le en MP3 avec un logiciel comme iTunes. Cela en réduit la taille des neuf dixièmes, sans perte audible de qualité. Quelques minutes suffisent pour une heure de musique. Le logiciel va même chercher dans Internet le titre des pièces et le nom des interprètes.

Vous pouvez alors reporter ces fichiers sur un CD qui contiendra l'équivalent de dix albums, à

faire jouer sur tout lecteur de CD capable de lire les MP3. À moins de vous procurer un minuscule appareil — un iPod, par exemple — pour y copier vos fichiers en utilisant un câble USB. J'avais un iPod de 30 gigaoctets à 400 \$, que j'ai égaré et remplacé avantageusement par un lecteur d'un Go à 100 \$, aussi muni d'un syntoniseur FM. Il contient l'équivalent de vingt CD et cela me semble suffisant. (N'en déplaise aux écologistes, je préfère, pour un long voyage, un lecteur à pile jetable plutôt que rechargeable.)

J'ai aussi découvert l'équivalent vidéo du MP3 : le MP4. En partant pour plusieurs semaines, j'aime emporter quelques DVD à regarder sur mon ordinateur portable. Les transformer en MP4 les réduit des sept huitièmes. Les avoir sur mon dis-

que dur allège quelque peu mes bagages. Mais il m'a fallu huit heures pour compresser un film de deux heures. Mieux vaut apporter les DVD originaux, sans pochette.

Enfin, l'espace me manque pour dire tout le bien que je pense d'Antidote RX, la nouvelle version du correcteur orthographique québécois. J'adore son dictionnaire, avec ses cooccurrences dont je ne pourrai plus jamais me passer. Un seul reproche : ses citations contemporaines sont tirées de livres publiés par Québec Amérique (apparemment acoquiné avec Antidote).

Je me suis vite réconcilié avec cette nouvelle forme de convergence en y trouvant des extraits de mes petits livres à moi. barcelof@aei.ca

» SUITE DE LA PAGE 1

Michael Geist, un avocat et journaliste opposé au copyright, a même soutenu que « rémunération n'égalait pas création », croyant sans doute, lui qui n'en est pas un, que les artistes sont des êtres immatériels qui n'ont pas besoin d'argent pour vivre...

Les « appropriationnistes », des artistes en arts visuels, souhaitent, pour leur part, un « assouplissement » de la *Loi sur le droit d'auteur*, qui leur permettrait d'intégrer des parties d'œuvres d'autres artistes dans les leurs sans avoir besoin d'autorisation et sans payer de droits. L'art deviendrait ainsi propriété publique et servirait surtout de commentaire social. Les tenants du droit d'auteur ont réagi assez mal à cette proposition, notant que « s'approprier » signifie aussi « usurper » et qu'il serait paradoxal qu'une loi créée pour protéger les œuvres permette à quiconque de se les « attribuer ».

D'autres critiques du copyright ont trouvé une oreille plus sympathique : celles de représentants de nations aborigènes (les Maoris) qui ont démontré comment une loi imaginée et formulée par les Occidentaux en fonction de leur façon de vivre desservait les communautés autochtones qui voulaient préserver leur savoir traditionnel. En effet, l'œuvre protégée ne peut appartenir qu'à UNE personne, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une personne morale, et non pas à une

collectivité. Or, le savoir traditionnel appartient à la nation qui l'a développé et non à quelqu'un en particulier. On ne peut donc le mettre sous copyright. Cela conduit à des situations aussi absurdes que celle où une personne morale (une compagnie) peut, en toute « légitimité », exproprier un savoir collectif (chansons et légendes non protégées), puis l'intégrer dans une œuvre (un film) qui, elle, sera protégée par ©, ce qui privera par la suite la nation productrice de ces chansons et légendes du droit de les exploiter commercialement.

Cette démonstration des effets pervers du © confirmait dans leur position ceux qui estiment que la *Loi*, telle qu'elle est libellée actuellement, avantage surtout les diffuseurs/producteurs, co-titulaires du droit d'auteur que les artistes leur cèdent pour qu'ils fassent circuler leurs œuvres. Là-dessus tenants et opposants du droit d'auteur sont tombés d'accord : l'artiste est de moins en moins bien protégé par la loi. Mais faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ou renforcer les droits des créateurs dans leurs rapports avec leurs diffuseurs? Plusieurs artistes de la relève

(en musique notamment et parfois en littérature) choisissent de devenir leur propre producteur/diffuseur pour éviter d'entrer dans la chaîne de production où ils ne reçoivent que des miettes.

Si l'organisation du CopyCamp a failli quelque part, c'est dans la place qui a été faite aux artistes et aux associations d'artistes ou sociétés de gestion des droits de reproduction qui soutiennent le droit d'auteur et veulent que la *Loi* soit améliorée en fonction des besoins des créateurs pour que ceux-ci puissent vivre de leur art. D'autant que l'abolition ou « l'assouplissement » de la *Loi* sur le droit d'auteur bénéficiera toujours davantage à ceux qui ont les moyens d'en profiter... et qui ne sont pas les artistes. Cela n'a pas été assez dit et c'est peut-être la faiblesse de cette génération spontanée d'ateliers, qu'elle n'ait pas permis d'établir un équilibre entre les différentes positions ni de montrer la créativité et l'énergie que déploient les associations artistiques et les sociétés de gestion dans la recherche de solutions.

DANIÈLE SIMPSON



» SUITE DE LA PAGE 1

La jeune UNEQ : les préoccupations d'une génération

créateur qui, même après avoir publié plusieurs ouvrages, poursuit le discours amenuisant sur le « plaisir » d'écrire, sur le simple besoin d'être dans l'« ici et maintenant », dans une aventure « d'exploration des autres »? Malheureusement, et de manière générale, le titre d'écrivain est inhérent au salaire qu'il rapporte et, pour cette raison, la majorité des écrivains considèrent encore leur création comme un état, et non comme un métier.

Tous s'entendent pour dire que le traitement des droits d'auteurs est révoltant, malgré les prises de position fortes du DAMIC (Droits d'Auteurs, Multimédias, Internet, Copyright) qui affirme, en réaction aux éventuelles modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*, que « respecter le droit d'auteur est le meilleur moyen de s'assurer de l'existence d'une culture canadienne diversifiée, forte et vivante ». Les jeunes créateurs se sentent concernés par les effets des médiocres redevances auxquelles ils peuvent s'attendre, mais ce qui en émerge se traduit surtout par un sentiment d'impuissance et d'inutilité : le fait

d'être mal payé conduit au fait de croire que le métier d'écrivain n'est pas nécessaire. Ce sentiment d'impuissance a des ramifications et se retrouve également lorsque, par exemple, la question de la numérisation des textes se présente. Les jeunes écrivains estiment que ce mode de diffusion des œuvres est une voie parmi d'autres, mais qu'il est inévitable, comme l'ont été les MP3 pour la musique. En somme, ils en viennent à croire que le combat pour une rémunération en échange du fruit de leur création est quasiment vain, et cela, peu importe la source d'entrées d'argent.

La nouvelle génération baisse-t-elle vraiment les bras? Non, et les jeunes écrivains sont conscients que, ensemble, ils peuvent avoir une voix forte. Ainsi, les jeunes membres de l'UNEQ voient-ils leur association comme un regroupement encourageant le combat à mener vis-à-vis des problématiques du droit d'auteur et savent qu'ils peuvent compter sur elle pour parler en leur nom. Même si plusieurs se sentent loin d'elle parce qu'ils croient être moins directement concernés par ses activités, ils la perçoivent cependant comme une force supplémentaire pour la défense de leurs droits.

Cela étant dit, tous les jeunes membres reconnaissent l'importance du rôle que joue l'UNEQ dans la défense de leurs droits et conviennent de son

utilité dans la communauté « lorsque vient le temps de conserver des programmes de diffusion dans les écoles et de conserver à l'écrivain une place importante pour qu'il ne soit pas constamment remplacé par des artistes provenant d'autres secteurs plus séduisants ou plus télégéniques. En ce règne de l'image, tout organisme composé essentiellement de véritables créateurs ou d'intellectuels est primordial ».

Si la jeune génération ressent l'indifférence d'une société qui ne reconnaît pas le métier d'écrivain, elle ne peut donc pas se manifester comme telle. Néanmoins, il existe chez elle une réelle urgence d'écrire et d'inscrire son œuvre dans le paysage littéraire québécois. Les manifestations et les événements littéraires sont nombreux et souvent organisés par cette génération qui, finalement, prend une place de plus en plus importante et demeure dynamique et engagée. Cette lignée d'auteurs, au bout du compte, s'inspire des précédentes, tout en tentant d'aborder les problèmes reliés à son époque.

VÉRONIQUE MARCOTTE

Merci aux écrivains Tania Langlais, Stéphanie Despatie, Éric Roberge, Stéphane Dompierre et Pierre Labrie d'avoir accepté le jeu de l'interview.

Montérégie » Anne-Marie Aubin

LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL INNOVE

Depuis plusieurs années, la Commission scolaire Marie-Victorin organisait une fête du livre dans diverses écoles de son territoire. Riches de leurs années d'expérience, les organisateurs ont, cette année, enrichi la Fête du livre et de la lecture d'un salon du livre jeunesse.

LA CARAVANE DES AUTEURS ET UN SALON DU LIVRE JEUNESSE

Comme à l'habitude, la caravane des auteurs et illustrateurs se tiendra du 1^{er} au 13 février dans les écoles primaires de milieux défavorisés. En plus, éditeurs et libraires seront réunis au Théâtre de la Ville de Longueuil, salle Jean-Louis Millette, du 14 au 17 février 2007. Le but de l'intervention est d'inviter les enfants, les adolescents et leurs parents à bouquiner, rencontrer des auteurs et des illustrateurs, assister à des animations et fureter dans l'univers du livre jeunesse. Ce projet vise

essentiellement à diffuser et à faire connaître le livre jeunesse et, par conséquent, à promouvoir le plaisir de la lecture.

L'UNIVERSITÉ DE LA LECTURE

L'élément innovateur de la Fête du livre, c'est la création de l'Université de la lecture, événement organisé en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. En effet, le campus de Longueuil, en pleine expansion, offrira une variété d'ateliers animés par différentes personnes ressources qui œuvrent dans le domaine de la lecture et de la littérature jeunesse. Cette activité aura lieu le vendredi 16 février et s'adressera particulièrement aux professeurs, parents, et bénévoles de la bibliothèque scolaire.

Bravo! Je félicite le comité organisateur d'avoir pensé à offrir des ateliers de ressourcement, si importants pour les intervenants qui, bien souvent, travaillent seuls dans leur milieu avec bien peu de

moyens. Il est primordial d'échanger au moins une fois par année autour du plaisir de la lecture, élément essentiel de la pédagogie qui est souvent négligé, question de budget, de réformes...

LE GRAND RETOUR DE L'UNIVERS COLORÉ D'HÉLÈNE DESPUITEAUX

Après une trop longue parenthèse d'une dizaine d'années, la maman de Caillou reprend la plume, ses pinceaux et ses encres pour notre plus grand bonheur. Enfin Caillou reprend sa taille, c'était un bébé, faut-il le rappeler? On retrouve sur le marché maintenant trois bébés livres Caillou de la griffe Aubin et Desputeaux. De plus, l'auteure nous offre un merveilleux album couleur qui fera rêver petits et grands tout au long du mois de décembre : *Décembre ou les 24 jours de Juliette*. Du 1^{er} décembre jusqu'au jour de Noël, Juliette participe aux préparatifs de la fête, impatiente, excitée, tannante, heureuse, rêveuse..., tout simplement superbe!

Estrie » Ginette Bureau

La relève en Estrie

Il existe un concours très spécial pour les adolescents estriens qui désirent écrire. La coordonnatrice de cette activité et directrice de la collection « Sors de ta bulle » des Éditions GGC, madame Pierrette Denault, a accepté de raconter cet investissement à long terme dans la relève littéraire en Estrie.

POUR DES ADOS QUI RÉVÉNT D'ÉCRIRE

Les ados ne forment pas un bloc monolithique. La plupart préfèrent s'éclater dans les sports, la musique, l'informatique, etc. Certains se font plus discrets : ils lisent, ils écrivent. Le plus souvent dans la solitude la plus totale. C'est pour les aider à se déployer qu'un groupe d'adultes a mis sur une activité originale. L'idée a germé chez l'enseignante Lynda Dion. Elle a mis sur pied – avec un groupe de collègues – le concours « Sors de ta bulle », un concours qui ne ressemble à aucun autre.

UN CONCOURS SINGULIER

Quatre écoles secondaires de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke sont

inscrites au concours qui en est, cette année, à sa 3^e édition. La principale caractéristique de ce concours, c'est qu'il propose aux jeunes du 2^e cycle du secondaire d'être accompagnés durant tout le processus de création d'un roman, d'un recueil de nouvelles, de contes ou de poésie ou d'une pièce de théâtre. Les règles du concours permettent aux jeunes de prendre plus d'une année pour peaufiner leur texte.

UN LIEU DE RENCONTRE

Davantage qu'un concours, « Sors de ta bulle » est surtout un lieu de rencontre où, entre jeunes créateurs et écrivains professionnels, on parle de lecture et d'écriture. Au fil des ans, plusieurs membres de l'Association des auteures et auteurs des Cantons de l'Est ont accompagné des ados dans le cadre de ce concours, soit comme écrivains-conseil, soit comme lecteurs-critiques, soit comme correcteurs. Plusieurs sont aussi membres de l'UNEQ; ils se sont penchés sur les textes des jeunes et ont contribué au succès de ce concours. Mentionnons quelques noms : Bruno Roy, Camille Bouchard,

Ginette Bureau, Lise Blouin, Mylène Gilbert-Dumas, Yves Boisvert, Raymond Têtreault, Michel Gosselin, Véronique Drouin, Anne Brigitte Renaud, etc.

UN PRIX REMARQUABLE

Les deux premiers lauréats sont André Delisle (*Allez, crame-moi ça*) et Marie-Pier Couture (*Jusqu'à te perdre*). Privilège des privilèges! La maison d'édition GGC a publié les textes gagnants et a fait vivre aux lauréats toutes les étapes de la mise au monde de leur texte. Après la signature du contrat d'édition, la directrice de la collection les a accompagnés durant la correction et la mise en marché de leurs livres (séances de signatures, salons du livre et tournée des médias). N'est-ce pas là une source de motivation supplémentaire pour les participants? Merci, madame Denault.

L'Association des Auteurs et Auteurs des Cantons de l'Est est fière de s'associer à « Sors de ta bulle », un concours littéraire unique au Québec.

Mauricie – Centre du Québec

» Gérald Gaudet

L'écriture sous toutes ses formes

« Avant d'écrire, l'homme a rêvé. Avant d'écrire, il a montré. Était-il déjà, dans l'âme, un auteur dramatique ? Il m'arrive de le penser. »

C'est l'homme de théâtre Reynald Viel qui parle ainsi à la façon du poète qui voit et donne à voir. Avec Judith Cowan (romancière, nouvelliste et traductrice), Paule Doyon (romancière, poète et auteure pour la jeunesse), Nancy Montour (auteure pour la jeunesse) et Jacques Thivierge (chansonnier), le dimanche 19 novembre dernier, à la Maison Hertel-de-la-Fresnière de Trois-Rivières, l'auteur tentait de répondre aux questions toujours actuelles des rapports entre ce qu'il cherche à dire du monde et les différentes formes qui s'offrent à lui. De quelle manière chacun se sent-il provoqué par le monde ? Pourquoi ce choix d'une forme littéraire plutôt qu'une autre ?

« Dans le tâtonnement qu'est la création, a dit ce jour-là Judith Cowan, c'est qu'une forme, si forme il y a, sort des feuillages, des ombres de l'esprit, de la nuit noire des pensées amorphes. Elle se distingue petit à petit, en se débattant parmi d'autres spectres avant de prendre chair et os. Il faut pétrir le magma de la réalité plusieurs fois avant d'identifier ce qu'elle peut contenir et révéler.

Quand une idée me trouve, poursuit-elle, je la retourne dans tous les sens pour essayer. Je veux en découvrir la force plutôt que la forme, voir où la métaphore s'y trouve. Je cherche la manière dont je pourrais la sonder, afin de mieux comprendre le déroulement de l'esprit et de la vie. C'est l'idée qui vient en premier lieu. La forme suit. »

« Par le roman, confiait pour sa part Paule Doyon, j'essaie de comprendre un peu ce que nous sommes. En écrivant *La Petite Fille à la robe mauve*, par exemple, qui vient de paraître, je me suis replongée dans mon enfance pour essayer de saisir comment notre esprit s'insère graduellement dans le monde. Comment se développe notre conscience de la réalité. Pour moi, le roman est une recherche. Une tentative de réponse à une question que je me pose. »

C'est en s'approchant ainsi de la conscience, de ses mouvements et de ses fragilités que Paule Doyon s'est aussi sentie concernée par la poésie. Pour elle, « la poésie est l'écriture la plus profonde, elle vient à la fois de la réalité et de notre subconscient, de cette source qui enferme le passé et le futur de l'humanité. [...] Nous avons beaucoup de peine à saisir la réalité. Nous ne faisons que l'effleurer à cause du temps qui nous entraîne précipitamment dans sa course vers on ne sait où. Or la poésie essaie, elle, d'arrêter le temps pour contempler l'ins-

tant présent, le regarder et le décrire dans toute son ampleur, sa splendeur. »

Le théâtre, par contre, du moins celui de Reynald Viel, se tourne plutôt du côté du plus terrible : il porte à sa limite la part tragique de l'humain, celle qui le porte parfois à refuser la vie.

« Le théâtre ne permet pas au spectateur de se raconter des histoires. Ce qu'il reçoit de la scène, c'est la vision, sous éclairages, de ce qu'il sait et refuse de voir. De ce qu'il est... sans se l'avouer. Voilà pourquoi j'ai choisi l'écriture dramatique. Parce que moins qu'au spectateur, je ne veux me laisser de chances. Avant lui, je dois faire face et je n'ai pas le droit de mentir. »

Certes, pourrait dire Nancy Montour. Mais puisqu'elle cherche à protéger ce que les enfants lui ont appris, en « maman déterminée à marcher au rythme des enfants », elle tient à offrir à ses jeunes lecteurs, autant qu'à elle-même sans doute, un « murmure d'espoir ».

« J'écris pour la jeunesse parce que je n'écoute plus tous ceux qui, par leurs prophéties, réduisent en poussière les instants de lumière. Dans mes écrits, je parle aux enfants de la Vie, de ce monde aux possibilités infinies, de l'autre qui porte peut-être un rêve lui aussi, de l'amitié qui trace des chemins, de l'amour qui allume les étoiles, de l'espoir qui donne des ailes, de la liberté d'être magnifiquement vivant. Bref, je m'oppose à tous ceux qui rapetissent les rêves des enfants. »

Concertation culturelle et volonté politique : un exemple à suivre

La concertation culturelle peut être drôlement efficace quand elle va de pair avec une volonté politique. C'est ce qu'a réussi le Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec depuis quelques années. Saviez-vous que sur les quinze sièges du conseil d'administration, cinq sont réservés aux maires des cinq MRC (municipalité régionale de comté) ? Saviez-vous que, dans chaque MRC, il y a une table sectorielle consacrée à la culture et que cinq agentes de développement culturel font le lien entre les MRC et le Conseil ? Tout se tient. Ainsi le Conseil s'intègre aux décideurs politiques, développe des liens étroits entre les MRC et amène finalement les déci-

deurs à prendre conscience de l'importance et de la vitalité culturelle de la région. Cela ne résout pas tous les problèmes, on s'entend, mais il demeure que les maires des dites municipalités sont plongés au cœur de la problématique culturelle une dizaine de fois par année. Ce qui est déjà pas mal.

Ce réseau est à mon avis absolument exemplaire et devrait être adopté dans toutes les régions du Québec. Le temps est venu que l'on reconnaisse enfin l'apport exceptionnel des travailleurs culturels. Les écrivains ont tout intérêt à participer aux rencontres offertes par les Conseils régionaux de la culture afin de faire valoir leurs idées.

Soulignons également qu'un regroupement d'artistes de différentes disciplines s'est uni pour présenter un « Manifeste en faveur de la reconnaissance d'un statut régional de l'artiste professionnel au Centre-du-Québec » et que ce manifeste a été adopté par le Conseil de développement culturel de la région. Il faudrait, si on veut vraiment une vie culturelle épanouie qui réussisse à garder ses forces vives, que l'on reconnaisse le professionnalisme des artistes et des créateurs qui vivent en région, ce qui n'est pas toujours le cas.

GUY MARCHAMPS

Québec – Chaudière-Appalaches » André Ricard

La portée des choix du milieu culturel

Pour peindre, pour monter sur les planches, pour tenir sa partition dans l'orchestre, on convient en général que la formation est utile sinon nécessaire, que les échanges inspirent et qu'ils éclairent. Les artistes des autres pratiques ont besoin de studios, de salles, d'équipement, de réseaux. À l'écrivain, que faut-il? Une feuille et un stylo. Quant à écrire, tout est dans l'abondance du cœur.

C'est ainsi qu'à présent, dans mes quartiers, les diverses disciplines artistiques souhaitent la mise aux normes, la rénovation et l'amélioration des équipements. Je crois sincèrement la demande justifiée. Elle s'exprimait lors d'une rencontre du gouvernement québécois avec le milieu culturel, en octobre dernier. M. Charest, flanqué des ministres Després, Beauchamp, Thériault et des députés de la région, félicitait le milieu culturel d'avoir lui-même établi ses priorités, épargnant au subventionnaire des choix épineux. Sur des sujets connexes, comme le chevauchement des événements culturels, la relève,

la consolidation du rôle culturel de la capitale nationale, les réponses ministérielles étaient indicatrices de dispositions bienveillantes.

Rien, dans cet ordre du jour, où je plaçais en faveur du prolongement de Placements Culture, n'intéressait spécialement les écrivains. Pas davantage que ne le faisaient les dites priorités. Le milieu culturel avait estimé le domaine de la littérature raisonnablement pourvu avec le réseau des bibliothèques et le Salon du livre; la pratique d'écriture pouvait attendre son tour (dans trois ou quatre ans) sur la liste des priorités. De quoi au juste les écrivains auraient-ils besoin?

Ceux de Québec et de Chaudière-Appalaches avaient cru à portée le festival Territoires québécois, ils venaient d'en apprendre le report *sine die*. Par la prorogation s'éloignait l'outil spécifique de valorisation et de stimulation longtemps attendu.

L'annonce, à la Table des lettres, avait été suivie d'un silence interloqué; concevable après tout lorsque se comparent les ressources engagées en faveur de la création dans les autres pratiques et celles offertes au propre exercice littéraire et à sa manifestation.

Les trois ou même quatre années (tiens, tiens) de mise en panne que nécessiteraient les actions requises par le subventionnaire (consolider le dispositif administratif et, vraisemblablement, lui adjoindre des partenaires au plan financier), avaient de quoi surprendre, compte tenu de la rapidité avec laquelle les concepteurs de Territoires québécois (Rhizome) avaient défini et enclenché le projet.

On ne peut blâmer le subventionnaire d'évaluer les risques inhérents à pareil type d'entreprise. Des risques qu'équilibre le bienfait qu'en tirent les auteurs et le public là où des événements de cette nature se sont implantés (on pense aux Correspondances d'Eastman). La Table souhaitait ce festival, ouvert sur la diversité, pour l'effervescence intellectuelle qu'il aurait communiquée au milieu; pour assurer une présence dans nos deux régions à la littérature de proximité, qui n'en a que fort peu.

En l'attente d'une maison de la littérature, il demeure que, dans la région de la capitale, la création littéraire, qui est féconde et dispersée, trouvera difficilement accès, et pour plusieurs années encore, à l'aide utile à sa reconnaissance et à sa dynamisation.

Saguenay-Lac-Saint-Jean » Danielle Dubé

SE METTRE À L'ORDRE DU JOUR

Si nos droits s'émiettent, droits d'auteur y compris, c'est qu'ils ne sont pas à l'ordre du jour. Et que le pillage sur cette planète jamais ne cesse, le pillage des ressources naturelles comme celui des arts. Au nom de quel droit l'État fédéral accorderait-il aux écoles le droit de numériser et de distribuer les œuvres sans l'autorisation des auteurs, ni le paiement dû à leurs propriétaires? S'agit-il d'un vol appréhendé et organisé, auquel cas il faudrait poursuivre jusqu'en Cour suprême? Pas plus que n'importe quel citoyen, un État n'a le droit d'usurper ce qui ne lui appartient pas.

Non seulement les premiers concernés, l'UNEQ, les écrivains et leurs éditeurs, mais également les syndicats d'enseignants, les organismes culturels, les Conseils régionaux de la culture et nos députés, de quelque allégeance qu'ils soient, devraient intervenir.

Encore faut-il que la question soit à l'ordre du jour, et pas seulement dans *L'Unique*.

PRENDRE PAROLE HAUT ET FORT. Convoquer la presse. Le respect du droit d'auteur, c'est aussi une question d'équité et de développement durable à l'heure où les usagers d'Internet sont prêts à tout piller, y compris leurs propres auteurs-compositeurs. Et le mal, d'après les experts internationaux, n'est pas près d'être endigué. À moins que l'UNESCO et le droit international ne se donnent des dents.

AGIR LOCALEMENT

Il s'agit parfois de petites actions, dit Laure Waridel, pour que les choses changent. Récemment, l'écrivain Gérard Bouchard a réussi à faire changer la décision du maire de Saguenay qui voulait démanteler l'obélisque du monument Price à un nouveau carrefour. Une lettre d'opinion, en guise de bougie d'allumage, et une intervention bien sentie devant le Cercle de presse ont suffi. Alléguant qu'il s'agissait d'une erreur que d'accorder un tel honneur à un tel symbole d'aliénation, l'histo-

rien réputé – faut-il préciser – a rappelé les manigances que le premier des Price avait utilisées pour usurper le territoire. La presse a été convaincue et le maire Jean Tremblay, « pas très consultant », est revenu sur ses positions.

Depuis peu, la Bibliothèque de La Doré se nomme Bibliothèque Gilbert-Langevin. Sans doute, en raison d'une chronique parue dans *Le Quotidien*, recommandant que l'on donne le nom d'écrivains reconnus à nos bibliothèques. Ce fut l'occasion d'une fête unique de près de trois jours autour des livres et des chansons du « Gitan du Lac-Saint-Jean ». Et du dévoilement d'un magnifique bronze réalisé par Roger, frère de Gilbert, lors d'une cérémonie émouvante à laquelle participaient un ensemble d'élus et l'inébranlable Armand Vaillancourt qui a osé improviser, devant la ministre Françoise Gauthier, un petit discours sur la forêt boréale, qu'auraient apprécié autant Langevin, le poète, que Desjardins, l'auteur-compositeur.

Laval » Claire Varin

Faste octobre pour la littérature

Le Prix Hommage du Conseil de la culture de Laval a été décerné, le 19 octobre dernier, à Fernand Ouellette, aussi récipiendaire du Prix Alain-Grandbois 2006. Inspirée de *Les Heures*, du poète membre d'honneur de l'UNÉQ et de la Société littéraire de Laval (SLL), la cantate en huit mouvements du compositeur Pierre Simard a également motivé un Prix Coup de cœur du jury pour le spectacle « L'heure glorieuse » présenté par l'Orchestre symphonique de Laval et le Chœur Laval (Mondial choral, juin 2005). *Brèves littéraires*, produit par la SLL, a obtenu le Prix Animation et sensibilisation à la culture. Dans sa livraison d'automne, cette revue accueille, soit dit en passant, des pensées posthumes inédites du compositeur André Mathieu (1929-1968). De plus, la Fondation lavalloise des lettres a aussi reçu un Prix Coup de cœur pour le collectif *Une île en mots. Laval se livre* (Éd. BRÈVE, 2005) et le coffret de 40 cartes postales « La route de l'art public, du patrimoine et de la littérature », mettant en valeur les mots d'autant d'auteurs et les attraits culturels de la région. Enfin, la romancière Fran-

cine D'Amour s'est vu attribuer le Prix à la création artistique du Conseil des arts et des lettres du Québec (pour Laval).

En 1992, Laval se dotait d'une politique culturelle, devenant alors une des villes du Québec pionnières à ce chapitre. À l'automne, elle en lançait une seconde édition : axée cette fois sur des fonctions (diffusion, soutien, promotion, animation, recherche, partenariat), plutôt que sur des secteurs d'intervention (arts, littérature, patrimoine, sciences, bibliothèques), elle propose par ailleurs des ouvertures entre ceux-ci. Des ajouts : développement des arts médiatiques, mise en valeur des milieux naturels, recherche d'éléments tangibles du passé, préservation de témoignages anciens et interprétation des sciences. Enfin, une « rallonge » remarquée : l'adjonction du mot « littérature » à la dénomination de l'une des deux commissions consultatives, pour sa mue en Commission consultative des arts et de la littérature. À suivre : le plan d'action. Souhaitons que le ramage se rapporte au plumage.



Les auteures Claire Varin, Louise Deschênes, Monique Joachim et Louise Dubuc entourant le pianiste Oliver Jones, au lancement d'automne de *Brèves littéraires*. Photo : Martin Alarie.



Fernand Ouellette, lauréat du Prix hommage du Conseil de la culture de Laval, et Jocelyne Guertin, présidente du Conseil et membre du comité exécutif de Ville de Laval.

Interroger le monde par la métaphore

RENCONTRE AVEC JEAN-YVES PICQ

L'écrivain et dramaturge Jean-Yves Picq occupe le studio Le Rigaud depuis le début du mois d'octobre. Jusqu'à la fin de 2006, il sera à l'écriture d'un projet tout nouveau, en dehors d'un milieu précis, dans l'incertitude d'avoir la nécessité d'écrire, mais toujours dans cette volonté de cristalliser les choses, de nommer le monde dans lequel nous évoluons.

Jean-Yves Picq parle. Il parle parce qu'il s'intéresse au langage, mais aussi parce qu'il en a long à raconter. D'abord sur la carrière qu'il a menée, amorcée en 1970 avec la rencontre du dramaturge, comédien et metteur en scène Roger Planchon, avec qui il relance l'aventure du TNP. Picq commence donc comme figurant, ensuite il cumule les rôles pour finalement devenir acteur dans la troupe. Dix années de jeu hors les murs, de rencontres et d'événements. Au bout de cela, le comédien s'interrogera sur sa volonté de diriger un théâtre, d'être responsable d'une structure. Il s'y refusera. Et ce temps d'arrêt

durera cinq ans, durant lesquelles Jean-Yves Picq se consacrera à l'écriture. Ce qui l'intéresse alors et ne l'abandonnera plus : la fable. « Écrire pour écrire, ça m'humilie », dit-il en faisant référence au fait d'écrire pour parler de soi. L'écrivain creuse le silence par la littérature et se consacre à son rôle de « témoin du monde » en utilisant la métaphore comme moyen privilégié de traduction.

Pour Jean-Yves Picq, l'histoire de la liberté, c'est « arriver à Lyon pour passer les auditions avec 5 francs dans les poches pour manger et dormir ». L'histoire de la liberté, c'est aussi celle d'avoir une opinion franche sur les enjeux majeurs du théâtre, parce que « le vrai théâtre est un endroit où l'on voit la pensée » alors que sur la scène, les êtres sont vêtus d'espace, sans être pris dans leur costume. Cette liberté se traduit aussi par l'admiration de la pensée amérindienne qui ne se soucie pas de laisser de traces, mais plutôt de comprendre ce qui s'est passé. Sur l'être humain, Picq dit qu'il « consomme sa

rupture avec la nature ». Le contact avec l'essence du monde n'existe plus et entache, selon Picq, notre rapport avec lui.

L'écrivain continue donc ses recherches, se nourrissant tantôt d'articles spécialisés, tantôt d'observations quotidiennes. Il continue d'émettre des constats et tente d'imaginer ce que sera l'avenir du monde, l'univers de l'homme de demain. Pendant qu'en France et à l'étranger ses pièces tournent, Jean-Yves Picq est à Montréal et, depuis le studio Le Rigaud, travaille sur un vieux rêve, celui de la fiction, un projet qu'il entend bien amorcer au Québec.

VÉRONIQUE MARCOTTE

Depuis *Callas*, Molière de la révélation théâtrale de 1989, Jean-Yves Picq a écrit, entre autres, *Pilate*, *État des lieux*, *Le Cas Gaspard Meyer*, *Voices*, *Le Boxeur du pacifique*, *Doberman*, *Les Effrayants*, *Positivement Vôtre*, *Babel Ouest*, *Est et Centre*, etc.



PRIX littéraires

CONCOURS DU MEILLEUR TEXTE DE QUATRE LIGNES

Genre : poésie

Date limite : 15 février

Organisme responsable : Université du Québec à Chicoutimi, Unité d'enseignement en lettres/418.545.5011, # 5396

CONCOURS DU MEILLEUR TEXTE DE TROIS PAGES

Genre : poésie, nouvelle, conte, récit, essai

Date limite : 15 février

Organisme responsable : Université du Québec à Chicoutimi, Unité d'enseignement en lettres/418.545.5011, # 5396

GRAND PRIX DU LIVRE DE LA MONTÉRÉGIE

Genre : roman, nouvelle, conte, récit, jeunesse, bande dessinée, essai

Date limite : 31 décembre

Organisme responsable : Association des auteurs de la Montérégie/450.321.9558

GRAND PRIX DU LIVRE DE LA MONTÉRÉGIE / CATÉGORIE TOUT-PETITS

Genre : roman, nouvelle, conte, récit, jeunesse, bande dessinée, essai

Date limite : Dernier jour ouvrable de mars

Organisme responsable : Association des auteurs de la Montérégie/450.672.4843

PRIX ADRIENNE-CHOQUETTE

Genre : nouvelle, conte, récit

Date limite : 31 janvier

Organisme responsable : Écrivains francophones d'Amérique/418.654.1283

PRIX ALAIN-GRANDBOIS

Genre : poésie

Date limite : 28 février

Organisme responsable : Académie des lettres du Québec/514.987.3000, # 6111

PRIX ALIBIS

Genre : nouvelle, conte, récit

Date limite : Deuxième vendredi de février

Organisme responsable : Alibis/418.525.6890

PRIX BRÈVES LITTÉRAIRES

Genre : poésie, nouvelle, conte, récit

Date limite : 12 janvier

Organisme responsable : Société littéraire de Laval/450.978.7669

PRIX CHAMPLAIN

Genre : poésie, roman, nouvelle, conte, récit

Date limite : 31 décembre

Organisme responsable : Le Conseil de la vie française en Amérique/418.626.5665

PRIX DE LITTÉRATURE GÉRALD-GODIN

Genre : poésie, roman, nouvelle, conte, récit, écriture dramatique, essai

Date limite : 1^{er} février

Organisme responsable : Corporation de développement culturel de Trois-Rivières/819.372.4641, # 1241

PRIX DE POÉSIE GATIEN-LAPOINTE-JAIME-SABINES

Genre : poésie

Date limite : 1^{er} mars

Organisme responsable : Fondation Les Forges/819.379.9813

PRIX DE POÉSIE TERRASSES SAINT-SULPICE DE LA REVUE ESTUAIRE

Genre : poésie

Date limite : 30 janvier

Organisme responsable : Estuaire/514.273.4570

PRIX ÉMILE-NELLIGAN

Genre : poésie

Date limite : 25 février

Organisme responsable : Fondation Émile-Nelligan/514.278.4657

PRIX GABRIELLE-ROY

Genre : essai

Date limite : 28 février

Organisme responsable : Association des littératures canadienne et québécoise, Département des littératures, Université Laval/www.alcqc-acql.ca

PRIX LITTÉRAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Genre : poésie, roman, nouvelle, conte, récit, jeunesse

Date limite : 1^{er} mars

Organisme responsable : Comité du prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue/819.797.1433

PRIX LITTÉRAIRE HENRIETTE-MAJOR

Genre : jeunesse

Date limite : 15 mars

Organisme responsable : Éditions Dominique et compagnie/514.875.0327

PRIX LITTÉRAIRE VILLE DE QUÉBEC – SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC

Genre : roman, nouvelle, conte, récit, jeunesse, écriture dramatique, essai

Date limite : 31 décembre

Organisme responsable : Salon international du livre de Québec/418.692.0010

PRIX QUÉBEC – WALLONIE-BRUXELLES DE LITTÉRATURE JEUNESSE

Genre : jeunesse, bande dessinée

Date limite : janvier ou février

Organisme responsable : Ministère de la Culture et des Communications, Direction des Affaires internationales et des Relations intergouvernementales/418.380.2335, # 7206

PRIX RINA-LASNIER

Genre : poésie

Date limite : dernier jour de février

Organisme responsable : Association des auteurs de la Montérégie/450.321.9558

PRIX RINGUET

Genre : roman

Date limite : 28 février

Organisme responsable : Académie des lettres du Québec/514.987.3000, # 6111

PRIX ROBERT-CLICHE

Genre : roman

Date limite : 1^{er} mars

Organisme responsable : VLB Éditeur/514.523.1182, # 4201

PRIX SOLARIS

Genre : nouvelle, conte, récit

Date limite : 31 janvier

Organisme responsable : Solaris/418.525.6890

PRIX TD DE LITTÉRATURE CANADIENNE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Genre : jeunesse

Date limite : 15 mars

Organisme responsable : Le Centre canadien du livre jeunesse/514.272.9608

PETITES annonces

J'offre un gîte campagnard, situé à Oka, à tout écrivain qui désire venir se reposer, corriger un manuscrit, s'inspirer pour écrire. Seulement pour membre de l'UNEQ : Fin de semaine : 100 \$. Semaine : 300 \$. Francine Allard (450) 479-8156.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE; Maison 4 étoiles, complètement vitrée en bord de mer sur site exceptionnel. Tarif basse saison, 1^{er} janvier au 30 avril 2007 : 3200 \$. Au mois : 1000 \$. À la semaine : 500 \$ (non taxable, avec reçu pour impôts). Idéal pour écrire. www.aupieddelabutteronde.com Nicole Gravel, cinéaste et scénariste : 514-279-9165

À compter d'octobre. Petite maison à louer à Saint-Alexis-des-Monts (700 p.ca). Vraiment tranquille à 5 kil du village où l'on trouve tous les services. Vue sur les montagnes. Parfaite pour qui veut écrire ou se ressourcer. Peut recevoir 5 personnes à dormir, mais idéale pour personne seule, en couple, ou avec jeune enfant pour profiter de pistes de ski de fond, raquettes, VTT pour ceux qui aiment. Tout équipée. Poêle à combustion lente. 400 \$ par mois. Contact : Anne Richer, (514) 729-0580. Courriel : Malirousse@hotmail.com

BOURSES et subventions

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC/1.800.897.4707 OU WWW.CALQ.GOUV.QC.CA
Recherche et création : 15 avril
Spectacles littéraires ou de conte : 15 avril
Perfectionnement : 15 avril
Studios et ateliers-résidences : 1^{er} avril
Bourse de déplacement : En tout temps

CONSEIL DES ARTS DU CANADA/1.800.263-5588 OU WWW.CONSEILDESARTS.CA
Création littéraire : 1^{er} avril
Voyage : En tout temps
Aide à la littérature orale (création parlée et conte) : 15 avril
Traduction internationale : En tout temps
Aide à l'édition – Livres d'art : 15 avril
Aide aux périodiques d'art et de littérature : 1^{er} mars
Projets collectifs d'écrivains et d'éditeurs : 15 mars
Rencontres littéraires, festivals littéraires et résidences d'écrivains : 1^{er} mars

Un espoir pour les travailleurs autonomes

La Chambre des Communes a adopté, en deuxième lecture, au terme d'un vote de 154 pour et 105 contre (essentiellement les conservateurs), un projet de loi du Bloc Québécois portant sur la bonification du Régime d'assurance-emploi et l'abaissement du seuil d'admissibilité (C-269).

La création d'un nouveau régime pour les travailleurs autonomes s'y retrouve. Cette nouveauté permettrait aux travailleurs autonomes, si le projet est adopté en troisième lecture, d'avoir dorénavant accès à l'assurance-emploi.

À suivre!

Le crime ne paie pas : projet de loi « fils de Sam » en Nouvelle-Écosse

Le *Son of Sam Bill*, première loi anti-notoriété américaine, est passé en 1977, à New York. Il doit son nom au pseudonyme de Richard David Falco, alias David Berkowitz comme ses parents adoptifs le nommèrent. Sataniste et tueur en série, à partir du 29 juillet 1976, cet ex-postier de 24 ans a tué six jeunes personnes et en a blessé sept pendant plus d'un an. Il envoyait des lettres aux journaux. Dans la sixième, il déclara : *Je suis un monstre. Je suis le fils de Sam.*

Ce projet de loi défend aux criminels de profiter des fruits d'une œuvre liée à la perpétration d'un acte criminel. Les profits doivent être versés aux victimes ou à leur famille.

Quarante-sept états américains ont ensuite adopté des lois en ce sens. Et un peu partout, les lois ont été modifiées ou retirées surtout à cause de la liberté d'expression.

Au Canada, les projets de loi C-307, présenté le 22 février 1995, et C-205, présenté le 29 février 1996, sont sensiblement les mêmes que le projet de loi C-220, loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur le droit d'auteur* (fruits d'une œuvre liée à la perpétration d'un acte criminel), présenté à la Chambre des communes le 30 septembre 1997. Adoptée à l'unanimité le 1^{er} octobre 1997, la loi n'a jamais été ratifiée par le sénat. Ces temps-ci, la Nouvelle-Écosse tente de faire passer un projet de loi similaire, soit le projet de loi 17.

Ses détracteurs soutiennent que cette loi porterait atteinte à la liberté d'expression des auteurs criminels et de leurs « collaborateurs » ; à leur droit de participation à une société démocratique ; au droit de tous les Canadiens de savoir ce qui les a poussés au crime ; et à la possibilité de corriger des



injustices si une personne a été injustement accusée.

D'autres croient que Guy Paul Morin, Donald Marshall, Thomas Sophonow, David Milgard et combien d'autres seraient encore en prison pour des crimes qu'ils n'ont pas commis si on n'en avait pas parlé.

D'autres émettent l'idée que la loi englobe trop de choses et que, en leur temps, elle aurait empêché la publication des livres : *Les Confessions de Saint-Augustin*, *La Désobéissance civile* d'Henry David Thoreau, *l'Autobiographie de Malcolm X* d'Alex Hailey, et les *Letters from the Birmingham Jail* de Martin Luther King Jr. dont les droits d'auteur ont aidé à subventionner le mouvement des libertés civiles aux États-Unis.

Rencontre avec un écrivain en panne

Je sèche depuis un an sur un roman dont je cherche en vain les failles. Il y en a, c'est certain, mais comme Tobie, un voile épais couvre ma vue.

Dans mon bureau, j'ai trois boîtes de prétextes pour ne pas écrire : pas le temps, pas en forme, besoin de prendre une douche, de passer l'aspirateur, de faire des courses, de tondre la pelouse, de ramasser les feuilles, de rêvasser, d'écouter de la musique, d'aller chez le chiro, de lire *Le Devoir*, de ranger ma bibliothèque, de téléphoner à ma blonde pour lui faire plaisir, autant d'obligations qui grugent la journée et me persuadent que je suis beaucoup trop occupé pour écrire.

« Passe à autre chose, me direz-vous, tu y reviendras plus tard. » Mais voilà ! C'est précisément *l'autre chose* qui ne vient pas. Je bloque, je coince, je gèle. J'ouvre des fichiers que je referme aussitôt, préférant les réusites et autres *Snood*^{*} au récit en chantier.

La panne est à l'écrivain ce que le chômage est à l'ouvrier. Au début, on se dit en congé. Puis à mesure que le temps passe, le doute s'installe. Petit à petit, un étrange sentiment d'inadéquation s'installe. Un collègue vous annonce-t-il le lancement de son dernier roman, voilà qu'on se surprend à vouloir lui arracher les yeux.

Encore un peu de temps et le ressentiment se retourne contre soi : on se sent coupable. On s'accuse de paresse ou de lâcheté.

La culpabilité, c'est bien connu, n'est pas un sentiment fécond. La haine, oui ; le ressentiment, à la rigueur. La culpabilité, jamais. C'est l'estime de soi qui écope. Voilà qu'on s'apitoie sur son sort et qu'on se demande si écrire en vaut la peine. Suit alors la liste des clichés qui servent de justifications : tant de travail pour un livre qu'on lancera dans une mare d'indifférence et qui finira en compost après que le pilon l'aura pulvérisé ; les librairies, les bibliothèques, les Jean-Coutu et les Wall-Mart regorgent de pavés certainement plus divertissants que les miens ; tout a déjà été dit, l'humanité radote.

« Que fais-tu du pur plaisir de ciseler des phrases, direz-vous ? De trouver la tournure qui marche, l'image évocatrice. » Et de conclure par cet ultime cliché, admirable de mauvaise foi, cher aux écrivains sans lecteurs : « On n'écrit jamais que pour soi. »

Écrire c'est comme le sexe : ça peut se faire tout seul, mais c'est meilleur à deux.



Quelqu'un de sain d'esprit peut-il faire profession de dialoguer avec lui-même ? En général, ces gens-là on les enferme ou on les bourre de pilules.

Mais je m'égare.

« Donne le temps au temps, conseillent les collègues, écris n'importe quoi, des pages

d'Ave Maria, des lettres à tes copains, des articles pour *L'Unique*. Demain, après-demain, peut-être, une phrase t'allumera et le moteur ronronnera de nouveau. » Autrement dit, du fond du désespoir, cultive l'espérance.

Je veux bien les croire, mais je ne peux m'empêcher de songer à tous ces écrivains qui n'écrivent plus depuis vingt ans. Et si j'avais rejoint leurs rangs ?

Peut-être devrais-je consacrer un livre à la panne ?

On m'accuserait de plagiat. François Weyergans m'a déjà piqué mon idée avec *Trois Jours chez ma mère*.

FRANÇOIS JOBIN

* Jeu primitif qui consiste à éliminer des rangées de bonshommes avant qu'elles n'atteignent le bas de l'écran.

À quel moment cesse-t-on d'être un « jeune auteur » ?

MÉLANIE VINCELETTE

On ne cesse jamais d'être un « jeune auteur ». Ce sont les autres qui décident de cette appellation pour nous. Il n'y a pas de date butoir ni de référendum sur la question pour nous dire un jour : « STOP, vous n'êtes plus jeune ». Quand on est écrivain, on préfère bien sûr recevoir des adjectifs comme « consacré, de métier ou prolifique ». Aux « jeunes », on réserve plutôt toute une terminologie liée à la chlorophylle. Par exemple : « talent encore vert » ou « jeune pousse en devenir ». On nous étiquette, on nous met dans un pot et on attend qu'on grandisse, que la germination se fasse. Mais n'oublions pas que Mary Shelley a écrit son *Frankenstein* à l'âge de 18 ans...

STÉPHANE DOMPIERRE

Parler de groupes plutôt que d'individus est un procédé courant en journalisme, et c'est sans doute ce qui a donné naissance au « jeune auteur » qui, depuis quelques années et pour toutes sortes de raisons, gagne les faveurs de la presse écrite. Le « jeune auteur » est donc devenu un raccourci pratique pour parler de l'ensemble de la relève littéraire.

L'idée pourrait avoir du bon, mais elle aura toujours à mon sens un côté péjoratif et réducteur. J'y vois même un certain snobisme, comme si un auteur de talent comme Patrick Brisebois, après quatre romans et un recueil de poésie publiés, ne méritait pas son statut d'écrivain et devait rester un « jeune auteur prometteur », sans jamais trouver sa place auprès de la vieille garde littéraire. De la même façon, Christian Mistral et Maxime-Olivier Moutier font figure de grands frères des jeunes auteurs, coincés quelque part entre deux groupes.

Le milieu littéraire ressemble à une famille éclatée où le jeune auteur, en crise d'adolescence, cherche à s'affranchir de ses parents, alors qu'eux peinent à trouver dans leur descendance quelques traits prouvant leur filiation. De leurs démarches jusqu'à leurs ambitions, beaucoup de choses les séparent. Je crois que le jeune auteur aura donc cette étiquette qui dépassera de son chandail jusqu'à la fin de ses jours, de la même façon qu'un individu de la génération X ne deviendra jamais un baby-boomer en vieillissant.

PATRICK BRISEBOIS

Quand on peut payer le loyer avec ses droits d'auteur, boire du vin tous les jours, manger au restaurant tous les jours, aller au théâtre toutes les fins de semaine.

Quand on peut choisir ses amitiés, lever le nez sur certains et serrer la main à d'autres. Sélectionner les vivants qui seront notre source d'inspiration.

Quand on devient amer, envieux, jaloux de ses confrères écrivains, et que son image médiatique et le salaire qui en résulte importent plus que ses écrits.

C'est quand les livres que l'on a achetés neufs en librairie au moment de leur parution ont commencé à virer vers la même couleur jaune que ceux que l'on a acquis dans les librairies de livres usagés, c'est-à-dire déjà anciens. Quand ses propres livres ont pris cette couleur jaune sentant l'humidité et que, surtout, on ne reconnaît plus son écriture, ses créations, sa création, qu'on ne reconnaît plus la personne qui a écrit cela il y a pourtant seulement quelques années, si vite passées.

Quand on se met à détester cette personne et qu'on lui cracherait au visage si on la croisait dans la rue un de ces jours.

CATHERINE LALONDE

C'est l'inscription de l'écriture dans le temps et dans l'imaginaire des lecteurs qui, je crois, fait qu'un auteur s'impose en soi, sans qu'on n'ait plus besoin de le qualifier de « jeune auteur ». Parce qu'on pourrait longtemps s'interroger d'abord sur ce qu'est un jeune auteur. Est-ce un écrivain qui n'a pas dix-huit ans, pas cinquante, qui a encore toutes ses dents, est-ce quelqu'un qui a publié peu, quelqu'un dont on sent que l'écriture, comme un vin, gagnerait à vieillir ? Il y aura toujours un José Saramago pour frapper le lectorat avec une œuvre phare comme *Le Dieu Mancho*, deuxième roman signé à soixante ans, qui fera éclater ces considérations. Il y aura toujours, dans des registres si différents, un Rimbaud, si jeune, si génial, un Jonathan Littel, si soudain. Ceux-là, par un texte, s'inscrivent de façon fulgurante dans l'imaginaire des lecteurs. Les autres, besogneux, seront jeunes auteurs pendant un moment. Et c'est par leur démarche, leur obstination à poursuivre l'écriture, longtemps, qu'ils finiront par muer et laisser derrière eux cette *jeunesse littéraire*, ce qualificatif imposé qui ne prend sens finalement, comme la vie, qu'à la fin du parcours.

De façon plus personnelle, j'aborderais l'aspect financier. Je ne considère plus comme *jeune auteur* les écrivains qui arrivent à gagner à peu près leur vie de l'écriture et ses à-côtés. Je crois que les tables rondes, débats, chroniques, même certaines activités de promotion, permettent davantage de nourrir la pensée et de travailler ses outils de communication que flipper des burgers chez McDo. Mais c'est peut-être naïveté de ma part. Je souhaite tout de même resserrer le clivage entre le travail alimentaire et le travail d'écriture, resserrer la concentration.

Vous voulez réagir à cette question ou à ces opinions et donner votre point de vue : exprimez-vous sur le FORUM de l'UNEQ au www.uneq.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stanley Péan, président
Danièle Simpson, vice-présidente
Sylvain Campeau, secrétaire-trésorier
Renaud Longchamps, administrateur représentant des régions
François Jobin, administrateur
Diane Lambin, administratrice
Sylvain Meunier, administrateur

COMITÉ DE RÉDACTION

Danièle Simpson, rédactrice en chef
Véronique Marcotte, Bernard Pozier, Denise Pelletier

RÉALISATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION : Mardigrave

PAGE COUVERTURE : Lithographie Jean-Marc Gaudreault

Maison des écrivains

3492, avenue Laval
Montréal (Québec) H2X 3C8

Téléphone : 514 849-8540

Télécopieur : 514 849-6239
ecriviez@uneq.qc.ca